

Motion de M. Christian Zaugg et Mme Sarah Klopmann: «Une véritable piste cyclable à l'avenue Louis-Aubert».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 15 février 2005)

MOTION

Considérant que:

- le trafic automobile est très dense aux heures de pointe le long de l'avenue Louis-Aubert;
- de nombreux jeunes, et moins jeunes, utilisent les bandes cyclables dessinées à droite et à gauche;
- ce parcours présente des dangers certains pour les cyclistes;
- des parents et des usagers s'inquiètent de cette situation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la mise en place d'une véritable piste cyclable en site propre à l'avenue Louis-Aubert.